



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2025

### AVIS DE CONVOCATION

*Aux membres de l'Association régionale de camping et de caravaning Montérégie-Sud, ci-après l' « ARCC Montérégie-Sud ».*

Par la présente, vous êtes invités à participer à une assemblée générale extraordinaire des membres de l'ARCC Montérégie-Sud qui se tiendra **le dimanche 14 septembre à 10 h au Club Optimiste St-Eugène sis au 432, Rue Jacques-Cartier Sud à Saint-Jean-sur-Richelieu. La participation à distance n'est pas permise.**

Cette assemblée a spécifiquement pour motif d'autoriser la dissolution volontaire de l'organisme et d'autoriser le conseil d'administration à remettre le reliquat de ses biens, après acquittement de ses dettes, à la FQCC à titre de don dans le fond dédié aux activités organisées pour les jeunes familles et les enfants. Afin que les résolutions en question puissent être approuvées, elles devront recevoir l'appui des deux-tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix des membres lors de l'assemblée générale extraordinaire.

Vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de même que les informations relatives à l'inscription de votre participation à l'assemblée générale extraordinaire. Les règlements généraux ainsi que le plan de dissolution de l'ARCC Montérégie-Sud sont également joints au présent avis de convocation.

Nous espérons que vous serez parmi nous à cette occasion.

Marie-Josée Rémillard, secrétaire ARCC Montérégie-Sud

p.j.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire
2. Vérification du droit de présence, de la validité de l'avis de convocation et du quorum
3. Nomination d'une présidence et d'un secrétariat d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Présentation du plan de dissolution
6. Résolution pour autoriser la demande de dissolution de la personne morale Association régionale de camping et de caravaning Montérégie-Sud (vote)
7. Résolution pour autoriser un administrateur à signer les documents requis pour la dissolution (vote)
8. Résolution pour autoriser la remise du reliquat des biens au terme du processus de dissolution à la FQCC à titre de don pour les fonds dédiés aux activités organisées pour les jeunes familles et les enfants. (vote)
9. Clôture de l'assemblée

**L'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2025 est importante pour vous.  
Soyez-y!**

En tant que membre, vous avez le privilège d'assister à cette assemblée générale spéciale. De grandes décisions y seront prises et seuls les membres de votre région peuvent y voter. Votre vote est donc significatif.

Vous pouvez vous inscrire auprès de Christian Boudreau au [arcc18@fqcc.ca](mailto:arcc18@fqcc.ca) ou 514-915-4370.

Merci de votre intérêt à la bonne marche de votre association et nous espérons vous compter parmi les participants à cette assemblée.